

Note relative à la voie interne d'accès à la dernière année de licence Information et Communication du CELSA, ouverte aux étudiants ayant suivi, en présentiel, en 2010–2011 et en 2011-2012 les 2 premières années de licence de Lettres, Philosophie, Sociologie, LEA, Histoire et Géographie à l'université de Paris-Sorbonne Paris IV

Conformément aux décisions prises par le Conseil d'Administration du Celsa, le 14 novembre 2005 et par le Conseil de l'Université de Paris IV Sorbonne, le 18 novembre 2005 et conformément à la demande d'habilitation à délivrer la licence en Information et communication déposée par le Celsa en novembre 2008, le Celsa propose pour l'année 2012-2013 aux étudiants des parcours «Lettres, Philosophie, Sociologie, LEA, Histoire et Géographie» ayant suivi en 2010-2011 et en 2011-2012 les 2 premières années de Licence à Paris IV une voie d'accès interne, permettant la dispense des épreuves d'admissibilité au concours d'entrée en L3.

Les étudiants de ces parcours doivent avoir :

obtenu en L1 une moyenne au moins égale à 12

obtenu au 1^{er} semestre de L2 une moyenne au moins égale à 12

Les dossiers de candidature à la voie interne doivent être déposés (ou envoyés par la poste, cachet de la poste faisant foi) au CELSA au plus tard le 15 février 2012.

Pièces à fournir :

Dans une pochette plastique transparente sur laquelle sera collée, en haut à droite, une étiquette rappelant les nom, prénom et adresse du candidat ainsi que le parcours choisi CEI (Communication des Entreprises et des Institutions), MC (Management de la communication /Magistère de communication) M et C (Médias et communication), MPC (Marketing Publicité et Communication), RHC (Ressources Humaines et Communication) glisser

le relevé des notes de L1 et du 1^{er} semestre de L2

un curriculum détaillé

une lettre de motivation

une photo d'identité.

La liste des étudiants dispensés des épreuves d'admissibilité et autorisés à se présenter aux épreuves d'admission sera affichée sur le site internet du Celsa le 5 mars 2012 à 14h

Cette année soixante quinze étudiants environ seront autorisés à se présenter aux épreuves orales d'anglais et à passer devant la commission d'admission (voir sur le site internet www.celsa.fr la préparation au concours d'entrée en L3).

Les étudiants dont le dossier n'aurait pas été retenu pour la voie interne pourront s'inscrire avant la date limite des inscriptions au concours d'entrée en Licence 3 (admissibilité et admission). Le calendrier et la nature des épreuves seront indiqués sur le site internet du Celsa.

Professeuse Véronique RICHARD
Directeur du CELSA

Les dates de remise de dossier et de résultats peuvent changer en fonction de la proclamation des résultats d'examens du semestre 1 de L2